

Réunion du CTPC du Cemagref du 25 mars 2008
Suites déclaration liminaire "dialogue social" du 22 janvier
Intervention au nom des représentants du personnel SUD-Recherche-EPST / FO / CGT

Nous étions intervenus de manière forte lors de la dernière réunion du CTPC du 22 janvier pour tirer la sonnette d'alarme sur le dialogue social que nous considérons comme "en panne", demandant à la Direction un "changement radical d'attitude et des propositions concrètes pour sortir de cette impasse".

Or depuis cette réunion, nous n'avons malheureusement vu aucune amélioration, au contraire. De nombreux faits précis montrent le peu de cas que la direction continue à faire, malgré nos messages d'alerte répétés, du rôle et du fonctionnement des instances et du respect des procédures en général.

- Rôle et fonctionnement de la commission carrières :
 - o Mobilité : d'un commun accord, il avait été convenu – et écrit dans la décision la concernant – que c'était la commission carrières qui donnait un avis sur les mobilités, évitant de réunir toutes les CAP et permettant une souplesse inter-corps (Recherche et Agriculture) : lors de la réunion du 31 janvier, nous avons constaté que de nombreux dossiers de demandes de mobilité n'étaient toujours pas instruits pour la date de la commission carrières, mais en plus nous venons d'apprendre (pas par la direction) que l'un des postes ouverts à la mobilité n'était finalement attribué à aucune des 2 personnes dont les candidatures étaient examinées lors de cette commission carrières, mais à une 3^{ème} personne dont la candidature n'était pas apparue lors de la réunion du 31 janvier... Faut-il revenir à l'examen des candidatures à la mobilité dans chaque CAP ?
 - o Besoins en emploi : lors de cette même réunion du 31 janvier, le secrétaire général a fait état d'un poste supplémentaire qui se dégageait au niveau assistant ingénieur et du projet de la direction d'ouvrir un poste de Technicien de la Recherche pour répondre à un "besoin nouveau" pour gérer au service financier un appel à projets "pesticides viticulture" ; les représentants du personnel se sont étonnés que le Cemagref mobilise un poste de titulaire sur un besoin ponctuel jamais discuté ni arbitré auparavant, et demandé que la direction s'en tienne à la liste des priorités arbitrées en octobre 2007 et déroule cette liste dans l'ordre. Malgré cette opposition ferme exprimée en commission carrières par les représentants du personnel, a été publié début mars à la mobilité un poste d'assistant ingénieur intitulé "assistant du projet "appel à projets pesticides viticulture""; à quoi sert non seulement la commission carrières, mais même la procédure officielle d'instruction des demandes d'ouvertures d'emplois ? et où est le souci exprimé le 22 janvier par le Directeur Général de ne pas faire de profils de recrutement "étroits" ?
- Rôle et efficacité de la commission "action sociale" : lors de la réunion de cette commission le 14 février, un long débat a été consacré au dossier "handicap" qui a été distribué en séance et sur lequel les membres de la commission ne pouvaient se positionner dans ces conditions ; par ailleurs, le compte-rendu de cette réunion ne mentionne aucune intervention des représentants du personnel sur le CESU, qui était le point central de l'ordre du jour
- Rôle et efficacité des réunions DG / syndicats :
 - o Lors de la réunion du 10 mars, les représentants du personnel ont eu la surprise d'apprendre que le dossier "remboursement des frais de mission" avait été bouclé 3 jours plus tôt en réunion de pré-CA avec les tutelles, sans en avoir

même informé les représentants du personnel et les avoir consultés ne serait-ce que par écrit sur un sujet pourtant hautement sensible ! Pourtant les représentants du personnel avaient - et ont - des propositions à faire pour clarifier et améliorer la note de service sur différents points.

- A cette même réunion, sur le dossier "ratios promus-promouvables", n'a pas été fourni le scénario à quatre ans que la direction s'était engagée à étudier lors du CTPC du 26 juin 2007 ; ce qui n'a pas permis de mener une discussion efficace et a fait déraiper l'horaire de la réunion, sans pour autant arriver à traiter tous les points à l'ordre du jour
- Sur la plupart des dossiers abordés à cette réunion du 10 mars censée préparer le CTPC, très peu de choses ont été retenues des remarques et propositions des représentants du personnel
- Au-delà, nous avons des interrogations fortes sur la volonté réelle de la Direction de jouer le jeu de la concertation : lors du CTPC du 22 janvier, l'administration nous annonce qu'on ne peut pas poursuivre la concertation sur les points manquants dans le projet de Note de Service "CDD" qui tenaient le plus à cœur des représentants du personnel (modalités de recrutement, règles de rémunération, suivi des CDD) car il était urgent que cette NS soit publiée ; le 10 mars nous apprenons – et vous nous le confirmez aujourd'hui – que cette NS incomplète ne sortira finalement qu'en juin...

Nous ne sommes donc pas très optimistes...